

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) POWER PLUS



SECTION 1. IDENTIFICATION

Identification du produit

Nom du produit : Power Plus

Autres moyens d'identification

Type de produit : Liquide

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Catégorie d'utilisation : Dégraisseur pour toutes surfaces

Restriction d'utilisation : Toutes autres utilisations que celles décrites sur l'étiquette et la fiche technique du produit.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur / Fabricant : KEMPRO Services
6068 boul. Métropolitain Est, Suite 100, St-Léonard, Québec. H1S 1A9

Tel : 1-800-299-0548

Courriel : info@kemproservices.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CENTRE ANTI-POISON : 1-800-463-5060
CANUTEC : +1-613-996-6666 ou *666 (cellulaire)
(24/7)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement de la substance ou du mélange

CORROSION CUTANÉE- Catégorie 1B

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES – Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger : GHS05



Mention d'avertissement

: Danger

Mentions de danger : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

- **Prévention**

: P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

- **Intervention**

: P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Non applicable

- **Entreposage**

: P501 - Éliminer le contenu/récipient de façon conforme à la

- **Élimination**

: réglementation locale.

Autres dangers connus

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance/préparation

- Substances** : Mélange
Autres moyens d'identification : Solution aqueuse composée des substances suivantes

Numéro CAS / autres identifiants uniques / Mélanges

- Numéro CAS** : Non applicable

Ingrédient	% (p/p)	Numéro CAS
Éthylène glycol monobutyl ether	5.0 - 10.0	111-76-2
Métasilicate de sodium	1.0 - 5.0	6834-92-0

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque des graves lésions des yeux.
- Inhalation** : L'inhalation de gouttelettes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : Douleur, larmoiement, rougeur
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : Douleur ou irritation, rougeur, la formation d'ampoule peut éventuellement apparaître.
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : Douleur stomacale

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers**
Protection des sauveteurs : Pas de traitement particulier.
- Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

SECTION 5. MESURE À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

- Danger d'incendie** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Produits de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxydes et dioxydes de carbones.

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

SECTION 6. MESURE À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Méthodes de confinement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorbé avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant approprié.
- Méthodes de nettoyage** : Aucune méthode spéciale de collection n'est requise. S'en débarrasser selon les règlements nationaux et locaux.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- | | |
|--|--|
| Mesures de protection | : <p>Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, utiliser une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.</p> |
| Conseils sur l'hygiène générale au travail | : <p>Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.</p> |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | : <p>Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.</p> |

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Pas d'autres informations importantes disponibles

Mesures de protection individuelle

- | | |
|---|--|
| Mesures générales de protection et d'hygiène | : <p>Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.</p> |
| Protection yeux/visage | : <p>Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures chimiques.</p> |
| Protection des mains | : <p>Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques</p> |
| Protection de la peau et du corps | : <p>Porter des vêtements de protection appropriés pour éliminer tout risque de contact avec la peau.</p> |
| Protection respiratoire | : <p>Les manipulations usuelles ne requièrent pas le port d'équipement de protection respiratoire. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un respirateur approprié lorsque le système est inadéquat.</p> |

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| État Physique | : <p>Liquide</p> |
| Couleur | : <p>Jaune</p> |
| Odeur | : <p>Agrumes</p> |
| Seuil olfactif | : <p>Non disponible.</p> |
| pH | : <p>>13.0</p> |
| Point de fusion | : <p>Non disponible.</p> |
| Point de congélation | : <p>Non disponible.</p> |
| Point d'ébullition | : <p>100°C</p> |
| Point d'éclair | : <p>Non disponible.</p> |
| Taux d'évaporation | : <p>Non disponible.</p> |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ POWER PLUS



Inflammabilité (solides et gaz)	: Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	: Non disponible.
Tension de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Densité relative (g/ml)	: 0.980-1.010
Solubilité	: Complète dans l'eau
Coefficient de partage noctanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides

Produits de décompositions dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11 DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Il n'existe aucune donnée disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultats		Espèces	Exposition
Éthylène glycol monobutyl ether	Dermique Orale	DL50 DL50	Lapin Rat	220-400 mg/Kg 1300-1746 mg/Kg
Métasilicate de sodium	Orale	DL50	Rat	1280 mg/kg

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP	ACGIH	EPA	NIOSH
Éthylène glycol monobutyl ether	-	-	-	-	-	-
Métasilicate de sodium	-	-	-	-	-	-

Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

Tératogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

Douleur, larmoiement, rougeur

Inhalation

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

Douleur ou irritation, rougeur, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître.

Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

Douleurs stomacales

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Aucun effet important danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Il n'existe aucune donnée disponible.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Éthylène glycol monobutyl ether	Aiguë CL50 820 - 1490 mg/l (aquatique) Aiguë CL50 1 474 mg/l (aquatique)	Crapet arlequin (lepisomis macrochirus) Truite arc-en-ciel (oncorhynchus mykiss)	96 heures 96 heures
Métasilicate de sodium	Aiguë CL50 2320ppm (aquatique) Aiguë CL50 247ppm (aquatique) Aiguë CL50 632ppm (aquatique) Aiguë CL50 160 ppm (aquatique)	Gambusia affinis – Poisson Daphnia magna- Crustacés Lymnaea-mollusque Amphipoda- crustacés	96 heures 96 heures 96 heures 96 heures

Persistante et dégradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC) : Il n'existe aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs

Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface ou sur le sol.

Emballages contaminés: : Seul l'emballage vide peut être recyclé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro ONU		Non-réglementé	
Désignation officielle de transport de l'ONU		Non-réglementé	
Classe de danger relative au transport		Non-réglementé	
Groupe d'emballage		Non-réglementé	
Dangers environnementaux		Non-applicable	
Autres informations		Non-applicable	

Protections spéciales pour l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Historique

Date d'édition	:	10/11/2020
Version	:	1
Légende des abréviations	:	ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association internationale du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe = coefficient de partage octanol/eau NU = Nations Unies RPD = Règlement sur les produits dangereux

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.